ALABRI EN PAYS DE SOMMIERES

Habiter en zone inondable nécessite de se préparer à la survenue d'une crue. En mettant en œuvre ALABRI EN PAYS DE SOMMIERES, la Communauté de communes du Pays de Sommières accompagne les propriétaires pour réduire la vulnérabilité de leur habitation en cas d'inondation et leur permet de respecter les obligations du Plan de prévention des risques Inondation (PPRI) Moyen Vidourle.

Thèmes d'action

- Sensibilisation / information préventive
- Autre : Programme de réduction de la vulnérabilité du bâti face à l'inondation

Risques

- Risques météorologiques

Régions

- Languedoc-Roussillon

Organisme

Communauté de Communes de pays de Sommières
Compétence : Politique de l'habitat
- Parc d'activités de l'Arnède - BP 52027 - 30252 SOMMIERES Cedex
- 04 66 77 70 39
- ccpaysdesommieres@wanadoo.fr

Référent du projet

Cendrine RUBIO
Poste : Responsable des affaires sociales et de l'habitat
- cendrine.rubio@wanadoo.fr

Auteur de la fiche

Cendrine RUBIO

Partenaires et moyens

Technique(s) :

› DDTM : Service eau et milieux aquatiques et Service Habitat et Construction (ANAH)
›

Région Languedoc-Roussillon : Direction de l'environnement
- Conseil général du Gard : DEEAR - Eau et rivières et Pôle Habitat et Renouvellement Urbain France Domaine
- URBANIS Communauté de Communes du Pays de Sommières
- Un réseau d'artisans du bâtiment de la CAPEB, de la FFB, de la Chambre des Métiers du Gard, tous recensés dans l'Annuaire des artisans d'Alabri en Pays de Sommières

Humain(s) :

- L'équipe d'Urbanis :

- Chef de projet : Violaine Seiler
- Architecte : Véronique Lyaudy
- 2 Chargés de mission : Dominique Gracia et Vincent Gemignani
- Expert méthodologique : Claude Jamot

- L'équipe de la communauté de communes :

- Chef de projet : Cendrine Rubio
- Un ou plusieurs représentants élus des communes concernées.

Financier(s) :

Montant de l'opération : 283 941 €

- Europe (FEDER) : 20 000 €
- État (FPRNM) : 123 547 €
- Région Languedoc-Roussillon : 31 614 €
- Département du Gard : 28 189 €
- Communauté de communes : 80 591 €

En bref

objectif(s) :
- Informer et sensibiliser aux risques d'inondations et à l'importance de la vulnérabilité
- Etablir des autodiagnostics conformes au PPRI
- Assister, conseiller et accompagner les propriétaires pour la définition, le financement et la réalisation des travaux
- Animer et coordonner le réseau de professionnel
- Suivre et évaluer le PIG (Programme d'Intérêt Général)

Echéancier(s) :

2012-2014

Description de l'action

Septembre 2002 : Un territoire dévasté…

- …économiquement, le montant des dommages directs sur une crue de type 2002 est estimé 175,50 M€ pour le volet entreprise,
- … pour les particuliers, le coût des dommages induits par la survenue d'une crue de référence, s'élèverait à 84,30

M€.

Un territoire inégalement soumis au risque inondation…

› … le Plan de Prévention des Risques Inondation sur le Moyen Vidourle s'impose dans neuf communes du territoire intercommunal. Il oblige qu'un diagnostic de vulnérabilité soit réalisé pour tous les biens situés en zone inondable par la crue de référence de 2002 (secteur NU, MU, FU ou FUcu). et ordonne que des mesures de réduction de vulnérabilité soient mises en oeuvre par les propriétaires.

Un risque inondation identifié… qu'il soit :

› dû aux eaux de ruissellement pluvial,
› lié à des phénomènes de remontées de nappes phréatiques,
› ou à des phénomènes de crues.

La communauté de communes a fait réaliser le plan intercommunal de sauvegarde dans lequel est recensé, l'ensemble des zones soumises à un risque.
Le conseil communautaire a approuvé un programme d'actions en direction de l'habitat dans le cadre du Programme local de l'habitat (2012-2017). L'action 6 vise à définir les mesures de protection et de prévention du parc immobilier concerné par le risque inondation. Après avoir identifié près de 1 400 bâtiments soumis au risque inondation sur son territoire, avec l'ensemble de ses partenaires que sont l'Europe, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, la Région Languedoc-Roussillon, le Département, la Communauté de communes du Pays de Sommières a décidé d'accompagner les propriétaires pour réduire la vulnérabilité de leur habitation en cas d'inondation et qu'ils respectent les obligations du PPRI sur le Moyen Vidourle, dénommé ALABRI EN PAYS DE SOMMIERES.

Description de la méthodologie

Une animation qui se décompose en 3 phases :

› 1ère phase : préparation de l'opération et de la communication (2 mois)
› 2ème phase : campagne d'autodiagnostics et de montage de dossiers de financement (14 mois)
› 3ème phase : suivi des chantiers et dossiers de paiements (8 mois).

Avec pour objectifs de réaliser :

› 150 diagnostics de vulnérabilité
› 75 dossiers de demandes de financement dans un délai contraint de 24 mois de 2012 à 2014.

Une communication constante avec des supports de communication adaptés : création d'un visuel, d'un slogan, une plaquette d'information générale, une affiche, un guide des travaux, une exposition, un panneau de chantier.
Des réunions publiques d'information et campagne de terrain.
Des mailings d'information ciblés pour le lancement de l'opération et pour la relance de la part de plusieurs expéditeurs partenaires de l'opération
Des actions médias : Conférence de presse au lancement de l'opération puis tout au long de l'animation des reportages (TV SUD, France 3 Pays Gardois, France 2) et participation à des manifestations phares comme la Matinée

d'information sur le Risque Inondation à Sommières en septembre 2013.
Des articles de presse et web dans les bulletins municipaux, la presse quotidienne régionale, des revues spécialisées, via les sites internet des partenaires.
Des outils spécifiques pour les propriétaires : un numéro de téléphone unique : 04 67 73 61 45, une adresse électronique : alabri-ccps@urbanis.fr et un site internet : http://alabri-ccps.aideshabitat.com

Une démarche adaptée.
L'autodiagnostic de vulnérabilité en 3 étapes :

› 1ère visite sur place : Présentation de la démarche et recueil des données techniques (dont topographie), du vécu des précédentes crues, des données socio-économiques des occupants,… - Elaboration de l'autodiagnostic : Descriptif de l'aléa, de la parcelle et du bâti, extrait du plan du PPRI et photos indiquant la côte des PHE (Plus hautes eaux), plan et croquis, descriptif des ouvrages et propositions d'amélioration, synthèse et estimation chiffrée des propositions de réduction de la vulnérabilité
› 2ème visite sur place : Transmission et signature de l'autodiagnostic, diffusion de la plaquette Alabri en Pays de Sommières, information sur les travaux et les subventions possibles et préparation du dossier de subventions.

Bilan d'Alabri en Pays de Sommières :

› 217 contacts traités dont 36 en attente de diagnostics (soit 40 logements)
› 255 projets étudiés : 33 contacts sans suite (11 hors périmètre, 12 refus et 10 bâtiments non éligibles) et 222 logements diagnostiqués :
› 45 autodiagnostics rendus sans suite (dont 14 hors d'eau)
› 126 autodiagnostics rendus potentiels
› 1 dossier en cours de montage
› 50 dossiers de financements déposés (dont 4 terminés) : 45 à Sommières, 3 à Villevieille et 2 à Junas.
› 60 logements sont concernés par un dossier de financement soit 27% des autodiagnostics.
› 476 mesures obligatoires préconisées et 175 mesures recommandées
› 2 200 000 € de travaux diagnostiqués
› 377 117 € de travaux financés
› 181 429 € de subventions réservées : dont 104 391 € de l'Etat, 54 833 € du CG 30 et 22 205 € de l'ANAH.

Recommandations

Des points forts :

› Une communication nécessaire et adaptée, performante et bien véhiculée
› Une équipe pluridisciplinaire à l'écoute des exigences du dispositif, de la problématique,
› Souplesse de la recevabilité des dossiers de financement.

Des points faibles :

› La démarche n'est pas toujours comprise. Vécue comme une contrainte, une obligation pour le propriétaire et moins comme un outil préventif.
› Volet social et psychologique non prévu dans le cadre de l'animation alors que certains propriétaires ont été impactés psychologiquement par le dispositif et reparler des événements de 2002 réveillent un mal-être chez certains habitants.

Des pistes d’améliorations :

Pourquoi pas, la création d’un poste d’« ambassadeur de l’inondation » afin de poursuivre la démarche de sensibilisation et de prévention auprès de la population ?

Bibliographie

Vidéo de l'opération ALABRI

JT du 13H - 23/01/2014

Présentation du programme ALABRI - IRISES 7

Suite de la présentation du programme ALABRI

ALABRI dans la presse

Mots clés

- Inondation (87)
- PPRI (1)
- PIG (1)

Cibles

- Collectivités et élus
- Tout public

Site WEB

- Site dédié au programme ALABRI
- Ste de la communauté de communes en Pays de Sommières